

Délibération N°	D24-079	Acte publié le	03/10/2024
Conseillers en exercice	36	Présents	20
		Votants	31

L'an 2024, le **JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024** à 19h35, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, **SOUS LA PRESIDENCE DE RENE PORRETTA**, Président. **Secrétaire de séance** : Valérie GENDRIN

Présents : Mmes et MM ANGONIN Daniel, BADUFLE Christophe, BOUQUET Isabelle, CARLES Michel, CASTAING Patrick, CAUQUIL Alain, CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine, COCHARD Bernard, DELAY Monique, DEVAUX Vanessa, FASSINOT Christine, GASS-VERNAY Julie, GENDRIN Valérie, GIRERD-POTIN Albert, GROIX Brigitte, HIRTH Ludovic, HUGOU Isabelle, JULLIEN Bernard, MICHA-FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, QUEMIN André, REVEYRAND Michel, REY Christian, ROSET Patrick, ROUSSEL Régis, ROUSSET Christian, TASCIOTTI Maryline, TERRY Joël, THOMAS Alexandra, VERNAY Aurélie.

Procurations :
 ANGONIN Daniel à René PORRETTA
 CASTAING Patrick à Brigitte GROIX
 CHASTAGNARET Martine à GENDRIN Valérie
 COCHARD Bernard à CHARDON Véronique
 HUGOU Isabelle à MUSTI Murielle
 MICHA-FRACHON Valérie à BOUQUET Isabelle
 NOWAK Christine à REVEYRAND Michel
 QUEMIN André à JULLIEN Bernard
 REY Christian à MUCCIARELLI Laurence
 ROSET Patrick à GIRERD POTIN Albert
 VERNAY Aurélie à ROUSSET Christian

Nomenclature ACTES : 781

D24-079 / DOTATION COMMUNAUTAIRE "SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX 2022/2025 - CONVENTION D'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AVEC LA COMMUNE DE BONNEFAMILLE

Par délibérations en date du 14 avril et du 29 septembre 2022, le conseil communautaire validait le renouvellement du dispositif de solidarité financière entre la communauté de communes et les communes membres par l'attribution d'une dotation de soutien communautaire aux investissements communaux, pour la période 2022/2025, d'un montant total de 1.75M€.

Par délibération en date du 27 novembre 2023, la commune de BONNEFAMILLE obtenait un fonds de concours plafonné à 61 487 € pour les travaux d'aménagement et de mise en accessibilité PMR de la Mairie. La commune ayant obtenu une subvention supplémentaire, le montant alloué par la Communauté de Communes est ramené à 39 478 €.

Une nouvelle demande de la commune porte sur des travaux de sécurisation de voirie (aménagement de sécurité Montée du Pillard et du carrefour RD124/RD36) pour un montant global de 658 328,37 € HT, soit 789 994,04 € TTC. Pour cette opération, la commune sollicite un fond de concours de 135 522 euros.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la délibération du conseil municipal de BONNEFAMILLE n°38/024 en date du 24 juin 2024, sollicitant un fonds de concours de Collines Isère Nord Communauté dans le cadre de la dotation de soutien communautaire aux investissements communaux 2022/2025,
- VU le dossier de demande de fonds de concours adressé à Collines Isère Nord Communauté,
- D'ATTRIBUER à la commune de BONNEFAMILLE un fonds de concours plafonné à 135 522 € (soit 100% de la dotation) dont les crédits sont inscrits au chapitre 204 du budget primitif 2024,
- D'APPROUVER la convention d'attribution de fonds de concours à signer avec la commune,
- D'AUTORISER le Président à signer cette convention et tout document se rapportant à ce dossier.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance Valérie GENDRIN 	Le Président René PORRETTA 	Pièces jointes :
---	--	-------------------------